

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	14	1	15

Date de la convocation
5 septembre 2025

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze du mois de septembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Excusée : Myriam FANGET (pouvoir à Thierry DUPUIS),

Absent : Christophe MEURENAND.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN

N° de l'acte : DEL.2025.09.11.02

OBJET : Subventions 2025 versées aux associations.

Monsieur le Maire donne la liste des subventions demandées par les associations locales, validées par la commission vie associative, et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention :

- Valide la subvention présentée à savoir :
 - . Clowns de Pandore : 150 € (fonctionnement 2025)
- Autorise le Maire à verser la subvention demandée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

